

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Christiane PLATZ MAUCHRETIEN
domiciliée à Paris 14^{ème} arrondissement, 16, avenue Paul Appelle

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) perpetuelle familiale (MAUCHRETIEN)
n° 911 de Madame Veuve Arlette MAUCHRETIEN
du (2) 20 novembre 1946 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra
en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,

Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille TOURMEUX
domiciliée à Cambo-les-Bains, Maison Pilseneria, boulevard des Terrasses
d/en à Angers (Maine-et-Loire), 1, avenue de l'Hôtel Dieu

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 785 de Monsieur Henri TOURMEUX
du (2) 25 juillet 1944 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,


Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Jeanne Marie PECOTCH (famille PECOTCH)
domiciliée à Cambo-les-Bains, Maison Rogues (ou Rogueserie)

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) parcelle perdue,
n° 282 de Madame Jeanne Marie PECOTCH
du (2) 24 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à M Famille LABARTHE
domiciliée à Beaucan (Pyrénées-Atlantiques), place de la gare

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) familiale févrière
n° 1005 de Madame LABARTHE
du (2) 22 octobre 1948 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille PUYO
domiciliée à Cambo-les-Bains, Villa Henri Alde

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Famille Puyotelle
n° 293 de M Monsieur Jean Marie Louis PUYO
du (2) 26 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à Madame Paullette BIZIZ née CHAPUIS
domiciliée à Paris 10^{ème} arrondissement, 6, rue des Hauts-pas

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 938 de Madame Paullette BIZIZ née CHAPUIS
du (2) 22 octobre 1948 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille LUNDMARK
domicilié à Cambo-les-Bains, maison dite Chalet St Antoine

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle perpétuelle
n° 470 de Madame Hilma LUNDMARK née LUNDBLAD
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Katia GUILHERTSOUAN
domiciliée à Auteville Saint Julien Biduen (Pyrénées-Atlantiques), Bourg d'Auteville

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle perpétuelle
n° 470 de Monsieur Jean-Baptiste PRAT
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Fernando GONCALVES DOS SANTOS
domicilié à Cambo-les-Bains, Maison Chémantienica

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 470 de Monsieur Joan GONCALVES DOS SANTOS
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à Monsieur Eric DOTEZAC

domicilié à Paris 10^{ème} arrondissement, 13, rue d'Hauteville

et à la famille DOTEZAC, Maison dite "Dotezac-Enia" à Cambo-les-Bains

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant

l'état d'abandon de la concession (1) familiale spirituelle

n° 470 de Madame Marie Concepcion DEL VALLE veuve DOTEZAC

du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M. Famelle GUENNA / PETIT
domicilié à Cambo-les-Bains, d'aban dite "La Lemane"

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille ferytuelle
n° 311 de M. _____
du (2) 25 avril 1933 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015
Le Maire,

Cachet de la Commune




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille BOISSOUOUSSE
domiciliée à Paris 9^{ème} arrondissement, 28, rue de Navarin
et à Famille BOISSOUOUSSE, 3, rue Guymeren à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) 1 famille familiale
n° (30 août 1935) n° 369 de Monsieur Henri BOISSOUOUSSE
du (2) 30 août 1935 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015
Le Maire,

Cachet de la Commune




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession